

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
12/03/2021

Dossier complet le :
12/03/2021

N° d'enregistrement :
2021-ARA-KKP-3040

1. Intitulé du projet

Augmentation de la capacité de production d'un atelier de transformation de papiers d'hygiène jusqu'à 96 tonnes / jour.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MP Hygiène

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marc MIRIBEL

RCS / SIRET

3 0 1 2 7 6 1 2 7 0 0 1 2 5

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique ICPE actuelles : - 1510-3 ; - 2445-2. Rubriques actuelles loi sur l'eau : néant. Rubriques ICPE associées au projet : - 1510-3 ; - 2445-1.	Le site de Saint-Rambert est actuellement soumis à déclaration au titre des rubriques ICPE n° 1510-3 (entrepôt) et 2445-2 (transformation de papier d'hygiène). Après modification, il sera soumis : - à Autorisation (rubrique 2445-1 - transformation de papier d'une capacité de production supérieure à 20 tonnes / jour) ; - à Déclaration (rubrique 1510 - entrepôt de stockage) pour un volume de 42000 m3. Loi sur l'eau : néant (site et réseau d'eau pluviale existants).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de modification du site MP Hygiène de Saint-Rambert consiste en :

- l'augmentation de la capacité de production de transformation de papier d'hygiène ;
- le renforcement de la structure de la toiture et la mise en place d'une installation de désenfumage (exutoires en toiture et amenées d'air frais en façade) ;
- la mise en place d'une installation d'extinction automatique à eau de type sprinkleur en protection de l'ensemble du bâtiment ;
- la création d'un local sprinkleur et l'installation de sa cuve d'alimentation en eau ;
- l'aménagement voire le renforcement de la plateforme existante de pompage dans le Rhône afin de pouvoir compléter les besoins en eau d'extinction incendie existants ;
- la création d'un dispositif de rétention des eaux d'incendie.

4.2 Objectifs du projet

MP Hygiène a décidé de développer son activité de transformation de papier. Pour cela, MP Hygiène aménage son site de Saint-Rambert afin qu'il puisse accueillir :

- deux lignes de transformation de papier d'hygiène (découpe de bobines mères pour réaliser différents produits d'hygiène) ;
- une zone de stockage des bobines mères ;
- une zone de stockage des produits finis et de produits de négoce (masques, charlottes, blouses...).

Les locaux techniques sont implantés dans des locaux coupe-feu 2h.

L'ensemble du bâtiment est protégé par une installation d'extinction automatique à eau de type sprinkler.

Pour cela, un local sprinkleur sera construit côté Ouest du bâtiment existant, ainsi qu'une réserve d'eau de 908 m³.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent :

- à renforcer la structure du bâtiment et notamment la charpente ;
- à installer des écrans de cantonnement pour le désenfumage ;
- à installer des exutoires de désenfumage en toiture (au minimum 2 % de la superficie de chaque canton) ;
- à créer des amenées d'air frais en façade pour l'installation de désenfumage ;
- à implanter des équipements techniques :
 - lignes de transformation papier ;
 - dépoussiéreurs ;
 - compresseurs d'air ;
 - racks de stockage ;
- à créer un local sprinkler afin d'abriter les équipements de protection ;
- à installer une cuve d'eau de 908 m³ afin d'alimenter l'installation sprinkler ;
- à dimensionner et créer une rétention afin de récupérer les eaux d'extinction en cas d'incendie ;
- à aménager voire renforcer la plateforme existante de pompage dans le Rhône afin de compléter les besoins en eau d'extinction incendie des secours extérieurs.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les modifications ont pour conséquences d'augmenter la capacité de transformation de papiers d'hygiène jusqu'à 96 tonnes / jour.

Le volume des zones de l'entrepôt (bobines mères et des produits de négoce) restera identique à celui déclaré initialement (42000 m³).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La Société MP Hygiène a déposé un dossier de déclaration le 30 juillet 2020 concernant les rubriques 1510-3 et 2445-2.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le bâtiment, d'une surface de 10170 m ² , se compose de plusieurs zones : - un atelier de transformation d'une superficie de 2917 m ² ; - stockage de bobines mères sur 1169 m ² ; - stockage de produits finis et de négoce sur 4736 m ² ; - quais intérieurs de déchargement sur 398 m ² ; - bureaux sur 205 m ² ; - un local sprinkler de 64 m ² ; - locaux techniques, archives, laboratoires pour les surfaces restantes.	Volume maximal de l'entrepôt : 42000 m ³ . Transformation d'une capacité maximale de 96 tonnes / jour.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

MP Hygiène

Site de Saint-Rambert

ZI du Cappa

13 rue du port de Champagne

26140 Saint-Rambert-d'Albon

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 48' 46" E Lat. 45° 16' 49" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le présent projet sera complété par un dossier de demande d'autorisation environnementale.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la ZNIEFF de type II n°820000351 "Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses Annexes Fluviales"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. http://www.drome.gouv.fr/IMG/pdf/Loi_Montagne_D26_a3.pdf
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A Saint-Rambert-d'Albon, un secteur fait l'objet d'une double exposition liée à la proximité de l'A7 et de la RN7. Cependant, le site est implanté en dehors du secteur affectés des 300 m.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté à : - 3 km, Eglise et Presbytère d'Anneyron ; - 3,5 km Commanderie de Lachal à Epinouze (ancienne chapelle) ; - 3 km Croix de chemin (en granit) à Serrières.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche est constituée par les rives du Rhône. En cas de réaménagement de la plateforme de pompage dans le Rhône pour l'alimentation en eau incendie, les travaux auront un impact minime sur la zone humide constituée par le Rhône, une plateforme étant déjà existante.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Saint-Rambert d'Albon est couverte par un PPRn approuvé le 27 février 2001, dont la zone A (zone submersible dite de grand débit correspondant aux secteurs fréquemment inondés (crue décennale*) et aux secteurs recouvert par plus d'1 m d'eau en crue centennale) est située le long de la route d'accès au site (à moins de 20 mètres). La commune n'est pas située dans le périmètre d'un PPRt prescrit ou approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, deux sites pollués sont recensés à proximité : - le relais du Viennois AireA7 sens Nord Sud (SODIPLC -exTOTAL RAFFINAGE MARKETING) ; - dans la Z.I de la Cappa (BUBBLE et FOAM Industries S.A -ex site TARKETT SOMMER) - parcelle A797 parcelle contiguë à celle de MP Hygiène, située au nord.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs ZRE ont été définie dans le département de la Drôme mais aucune sur la commune de Saint-Rambert-d'Albon.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté : - à 3 km du site classé et inscrit "Domaine de Molby-Sabata" (Isère).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est implanté : - à 700 m des zones Natura2000 (Directive Oiseaux), FR8212012-Île de la platière (Directive Habitats), FR8201749-Milieus alluviaux et aquatiques de l'île de la platière ; - à 1,5 km de la zone Natura2000 (Directive Habitats), FR8201663-Affluents Rive droite Le bâtiment existant est modifié à la marge, les incidences sur ces sites sont nulles.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté : - à 3 km du site classé et inscrit "Domaine de Molby-Sabata" (Isère) ; - à 6 km du site classé "Château de Thorrenc et ses abords" (Ardèche) ; - à plus de 10 km du site classé "Les Roche qui dansent" (Drôme).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre de la défense contre l'incendie, il est étudié l'aménagement voire le renforcement de la plateforme existante de pompage dans le Rhône afin d'alimenter les équipements des secours extérieurs. Ces prélèvements seraient réalisés de manière exceptionnelle (incendie et essai / exercice).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné, les effluents liquides (eaux usées des sanitaires, eaux de nettoyage, eaux d'essai sprinkler) sont raccordés au réseau communal. Les eaux pluviales des aires extérieures seront récupérées et dirigées vers un déshuileur/décanteur avant rejet. Des vannes d'obturation des réseaux d'eau pluviale avant rejet permettront de conserver les éventuelles eaux polluées sur site. Les eaux d'extinction incendie sont récupérées dans une rétention dédiée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est un site existant. A l'exception d'un local sprinkler et de sa cuve d'alimentation, aucune construction n'est prévue. Le site NATURA 2000 le plus proche est le site n°FR8212012 - Île de la Platière, à plus d'un kilomètre du bâtiment MP Hygiène. Les modifications apportées au site MP Hygiène n'auront aucune incidence sur les zones Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans incidence.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné. Le site est implanté dans une zone industrielle et le seul agrandissement concerne le local sprinkler et sa cuve d'eau.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une zone d'aléa d'un PPRT. Les principaux scénarios d'accident susceptibles de se produire sont des incendies au niveau du stockage de produits finis et de négoce ou des matières premières (bobines mères). Une explosion de gaz au niveau de la chaufferie et d'hydrogène au niveau du local de charge batterie des engins de manutention, sont également retenues comme événement redouté. Cependant, ces scénarios d'incendie sont étudiés dans le cadre de l'étude de dangers.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le risque foudre. Une analyse du risque foudre sera réalisée et les dispositifs existants seront complétés si nécessaire. Le site est également concerné par le risque de ruissellement pluvial et des eaux d'extinction en cas d'incendie (recueillies par une rétention sur la parcelle). Le site n'est pas implanté en zone inondable. Le site est implanté en zone de sismicité 3 (modérée).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné, les émissions de poussières de cellulose seront diffusées et en quantité inférieure aux seuils d'exposition. Elles seront par ailleurs collectées par un système d'aspiration centralisée (dépoussiéreur).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic de véhicules et notamment de poids lourds augmentera du fait de l'augmentation de production. Le trafic est estimé à 12 poids-lourds par jour (4 camions de matières premières, 8 de produits finis). Par ailleurs, le site est implanté dans une zone industrielle, entre le Rhône à l'Ouest et la RN7 et l'autoroute A7 à l'Est.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Un dépoussiéreur est ajouté à l'extérieur de l'atelier de transformation. Il est susceptible de générer une nuisance sonore. Des compresseurs d'air sont installés dans une zone dédiée de l'entrepôt, de sorte à réduire les nuisances sonores à l'extérieur du site. Les poids-lourds (matières premières et produits finis et de négoce) sont également susceptibles de représenter une nuisance sonore.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité de transformation de papier et les stockages ne génèrent pas d'émissions olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité de transformation et ses dépoussiéreurs peuvent générer des vibrations qui restent cependant faibles et localisées au niveau du bâtiment.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses générées par le site de MP Hygiène de Saint-Rambert sont principalement dues aux éclairages situés à l'intérieur de la propriété. L'impact de ces émissions lumineuses est jugé nul car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'atelier transformation est situé dans des locaux dont les fenêtres donnent sur la façade Nord, vers l'entreprise voisine "ABRISO" ; - les éclairages sont dirigés vers le sol ; - le site est implanté dans une zone industrielle et le bâtiment est déjà existant.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions liées à la poussière de cellulose sont limitées étant donné que les dépoussiéreurs seront équipés de filtres.</p> <p>Les émissions liées à l'augmentation du trafic sont négligeables.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En cas d'accident, le site récupérera les eaux d'extinction d'incendie dans des rétentions suffisamment dimensionnées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va générer un rejet non significatif (eaux de lavage et eaux sanitaires) en direction des réseaux communaux.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le personnel est sensibilisé à la nécessité de réduire autant que possible la quantité de déchets produits et à trier ces derniers.</p> <p>L'ensemble des déchets produits sur le site MP Hygiène est éliminé par des sociétés agréées, déclarées et/ou autorisées et dirigé vers des filières spécialisées qui les traitent et/ou les valorisent. Les justificatifs et les bordereaux de suivi des déchets dangereux sont conservés par MP Hygiène. L'impact lié aux déchets sur l'environnement reste donc faible car il est maîtrisé.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la construction d'un local sprinkler et d'une cuve sprinkler, ainsi que la pose d'exutoires de désenfumage sur la toiture. Ces installations industrielles seront donc parfaitement intégrées dans la zone industrielle du Cappa.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Concerné pour le projet de Drome Logistics au sud du site de MPH. Le projet consiste à éloigner les entrepôts des limites de propriété avec MP Hygiène afin de créer une voie de circulation pour les camions et des postes de chargement/déchargement. Il n'y a pas de création de nouvelle activité en plus de l'activité de logistique actuelle. Il est prévu que le trafic routier double après réalisation du projet. Cependant, des dispositions seront prises pour limiter l'impact (lissage du trafic sur la journée, plan d'accès, aire d'attente). L'impact est jugé comme acceptable.

Par ailleurs, il n'y a pas de risque accidentel supplémentaire car les zones de bureaux ne sont pas touchées par les flux thermiques des zones de stockage de MPH.

Non concerné pour les autres projets les plus proches concernent les communes de :

- Moras-en-Valloire (26 - Cas par cas concernant l'extension de la Z.A du Val d'Or - 2020) ;
- Peaugres (07 - Cas par cas concernant l'actualisation de l'étude d'impact relative à la création d'hébergements de loisirs - 2020) ;
- Saint-Vallier (26 - Cas par cas concernant l'extension des capacités de production d'un fabricant de carrelage - 2019) ;
- Albon (26 - Cas par cas concernant un entrepôt logistique - 2018) ;
- Salaise-sur-Sanne (38 - Cas par cas concernant le dépotage de wagons de propylène et une installation d'empilage canalisation - 2018) ;
- Salaise-sur-Sanne (38 - Cas par cas concernant le projet INSPIRA - ZAC industrialo-portuaire - 2018).

Absence d'examen en cours par l'autorité environnementale à proximité du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le bâtiment sera entièrement protégé par une installation d'extinction automatique à eau de type sprinkler.
 Une installation de désenfumage naturel (exutoires en toiture & amenées d'air en façade) avec mise en place de canton en sous-toiture sera installée.
 Une installation d'extincteurs mobiles et de RIA sera mise en place.
 Une installation d'aspiration centralisée reliée à un filtre à manche permettra de récupérer les poussières de cellulose générées lors de la transformation (découpe de bobines mères). Ces équipements seront conformes à la réglementation.
 Des moyens en eau d'extinction incendie complémentaires (aménagement voire renforcement de la plateforme existante de pompage dans le Rhône) seront mis en place.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'augmentation de la capacité de transformation de papier d'hygiène que porte MP Hygiène à ce jour génère des impacts environnementaux modérés et maîtrisés.

Le projet consiste en l'aménagement d'un bâtiment existant avec l'amélioration des mesures de maîtrise des risques (sprinklage du bâtiment, recueil des eaux en cas d'incendie, installation de dépoussiéreurs). Nous estimons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale. Une notice d'incidences sera néanmoins produite dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

ANNONAY

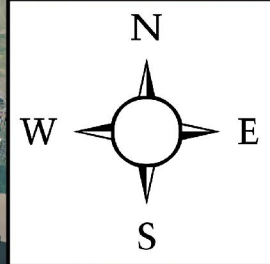
le,

12/03/2021

Signature



E. COLIN

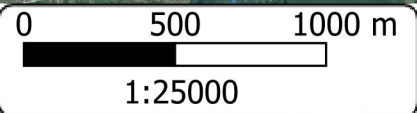


Saint-Rambert
d'Albon



Légende

-  Rhône
-  Limites du site MP Hygiène



Carte de situation du site MP Hygiène de Saint-Rambert-d'Albon





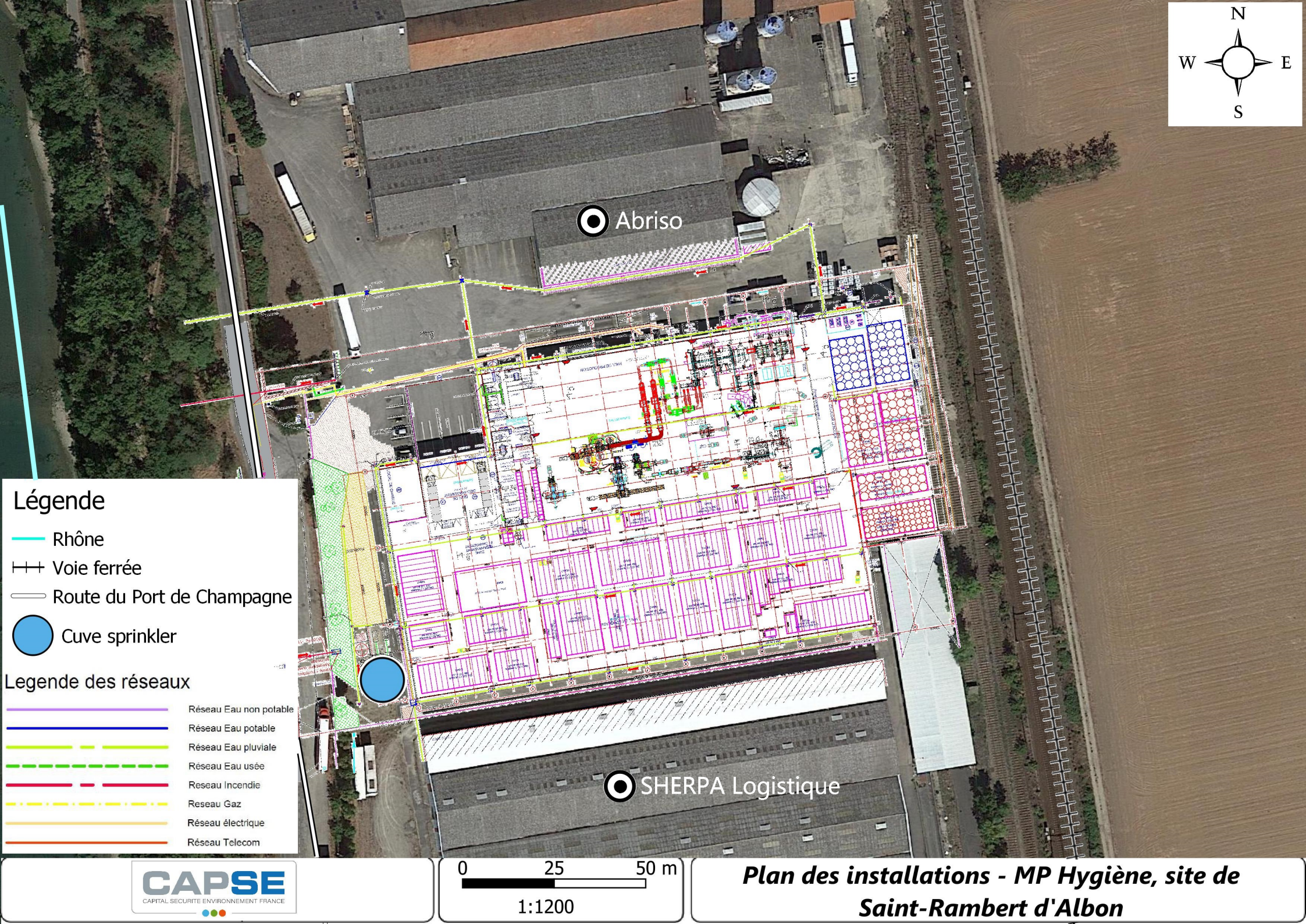
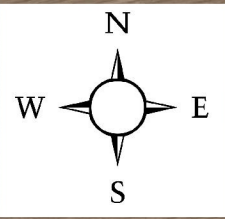
Insertion dans l'environnement proche (PC 6) - Vue 1



Photographie de l'environnement proche (PC 7) - Vue 1



Photographie du paysage lointain (PC 8) - Vue 2



○ Abriso

○ SHERPA Logistique

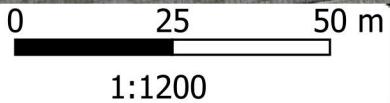
Légende

- Rhône
- ++ Voie ferrée
- Route du Port de Champagne

● Cuve sprinkler

Legende des réseaux

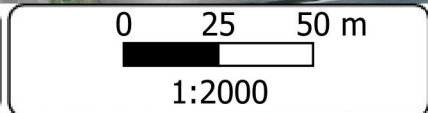
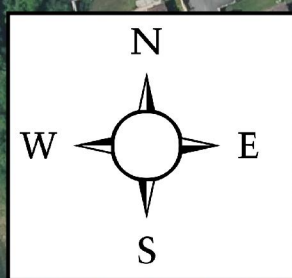
- Réseau Eau non potable
- Réseau Eau potable
- Réseau Eau pluviale
- Réseau Eau usée
- Réseau Incendie
- Réseau Gaz
- Réseau électrique
- Réseau Telecom



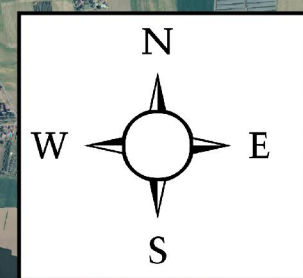
Plan des installations - MP Hygiène, site de Saint-Rambert d'Albon

Légende

- Limites du Site MP Hygiène
- - - Périmètre 100m
- Rhône

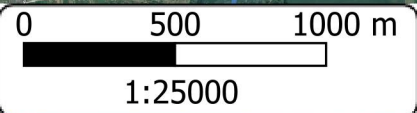


Vue du périmètre de 100 m autour du site MP Hygiène de Saint-Rambert-d'Albon



Légende

- Rhône
- Limites du site MP Hygiène
- ▨ Natura2000



Carte des zones Natura2000 à proximité du site MP Hygiène de Saint-Rambert-d'Albon